



(11)

EP 2 636 816 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.09.2013 Bulletin 2013/37

(51) Int Cl.:
E04F 13/08 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13158086.2**

(22) Date de dépôt: **07.03.2013**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeur: **HERMES SELLIER**
75008 Paris (FR)

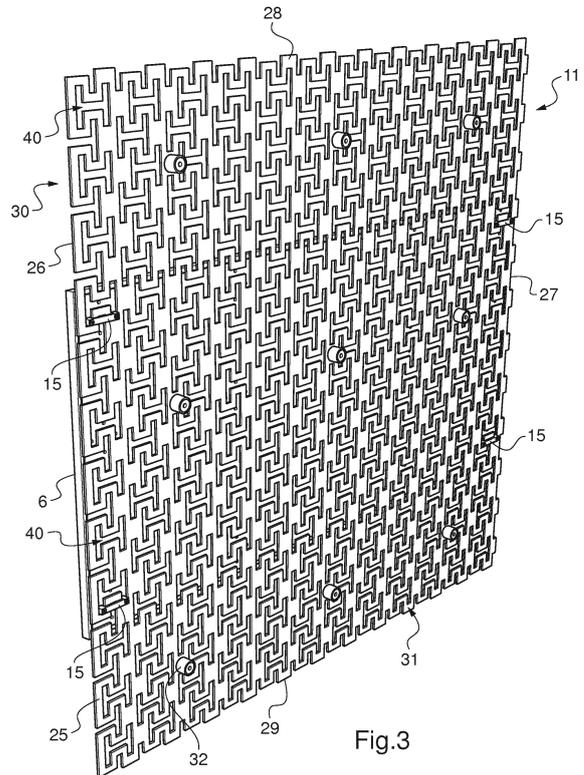
(72) Inventeur: **Shigeru, Ban**
Tokyo (JP)

(30) Priorité: **09.03.2012 FR 1252165**

(74) Mandataire: **Santarelli**
14 Avenue de la Grande Armée
B.P. 237
75822 Paris Cedex 17 (FR)

(54) **Ensemble pour gainage de paroi**

(57) L'invention concerne un ensemble pour gainage de paroi, comportant une structure de fixation pourvue d'un corps (25), d'une face d'accroche (30), d'évidements (40) présentant une portion d'insertion, deux portions supérieures de réception en regard et parallèles, deux portions inférieures de réception en regard et parallèles et de deux blocs support bordés chacun en partie par un des bords supérieur et inférieur de la portion d'insertion et par les portions supérieures ou inférieures de réception ; et au moins une interface de fixation (15) configurée pour être assujettie sur un élément de gainage et pour être montée sur ladite structure, laquelle interface est pourvue de trois branches dont deux sont en saillie d'une première, laquelle est configurée pour être insérée dans ladite portion d'insertion puis glissée contre une face (31) dudit corps le long d'un bloc et avec les autres branches qui sont configurées pour être reçues dans les portions supérieures ou inférieures.



EP 2 636 816 A1

Description

[0001] L'invention concerne le domaine général de la fixation d'éléments décoratifs et en particulier le gainage de paroi, notamment d'intérieur.

[0002] L'invention concerne plus particulièrement un ensemble pour le gainage de paroi, notamment d'intérieur d'habitat.

[0003] Il est connu de recouvrir directement et au moins partiellement les murs d'intérieur d'habitations d'un gainage, par exemple en cuir.

[0004] Il est également connu de fixer directement et à demeure sur des murs d'intérieur d'habitations de grandes plaques support recouvertes préalablement d'un gainage, par exemple en cuir. Ces plaques support sont fixées sur les murs à la manière de plaques de plâtre.

[0005] Ces solutions connues sont satisfaisantes en matière de recouvrement des murs d'intérieur d'habitations par un gainage d'intérieur mais le démontage, autrement dit l'enlèvement de ce gainage d'intérieur, s'avère difficile, voire impossible, sans détruire le gainage lui-même.

[0006] L'invention vise à fournir un ensemble pour le gainage de paroi qui soit plus simple, plus commode et plus économique autant à la mise en place d'un gainage, notamment d'intérieur d'habitation, qu'à son enlèvement.

[0007] L'invention a ainsi pour objet, sous un premier aspect, un ensemble pour le gainage de paroi, **caractérisé en ce qu'il** comporte une structure de fixation et au moins une interface de fixation configurée pour être assujettie sur au moins un élément de gainage et pour être montée sur ladite structure de fixation, ladite au moins une structure de fixation étant pourvue d'un corps, d'au moins une face d'accroche et d'au moins un évidement ménagé dans ledit corps et débouchant sur ladite face d'accroche, lequel au moins un évidement présente une portion d'insertion s'étendant dans une direction prédéterminée et pourvue d'une première extrémité, d'une deuxième extrémité opposée à ladite première extrémité, d'un bord supérieur et d'un bord inférieur opposé audit bord supérieur, avec chacun desdits bords supérieur et inférieur qui rejoint lesdites première et deuxième extrémités, deux portions supérieures de réception s'étendant à partir dudit bord supérieur et étant en regard et parallèles l'une à l'autre et deux portions inférieures de réception s'étendant à partir dudit bord inférieur et étant en regard et parallèles l'une à l'autre ; ladite structure de fixation est en outre pourvue d'au moins deux blocs support ménagés dans ledit corps et bordés chacun au moins en partie par l'un desdits bords supérieur et inférieur et par les deux dites portions supérieures ou inférieures de réception ; ladite au moins une interface de fixation étant pourvue d'une première branche, d'une deuxième branche et d'une troisième branche, avec lesdites deuxième et troisième branches qui sont en saillie de ladite première branche et qui sont en regard et parallèles l'une à l'autre ; avec ladite première branche qui est configurée pour être insérée dans ladite portion d'insertion puis glis-

sée contre une face dudit corps opposée à ladite face d'accroche, le long d'un dit bloc support ; et avec lesdites deuxième et troisième branches qui sont configurées pour être reçues au moins partiellement dans les deux dites portions supérieures ou inférieures de réception.

[0008] L'ensemble selon l'invention offre une modularité de gainage particulièrement avantageuse puisque cette modularité permet une simplicité et une commodité à la fois de mise en place et d'enlèvement d'éléments de gainage en conservant l'intégrité à la fois structurelle et esthétique de ces éléments de gainage.

[0009] Les éléments de gainage peuvent être assimilés, grâce à l'ensemble selon l'invention, à des modules de gainage particulièrement simples et commodes à la fois à mettre en place sur l'ensemble et à enlever.

[0010] En outre, cette modularité est caractérisée par des éléments de gainage de diverses formes, tailles, structures qui peuvent être montés dans ledit ensemble pour la réalisation d'un gainage de paroi, notamment d'intérieur d'habitation.

[0011] On observera que l'ensemble selon l'invention autorise le montage d'éléments de gainage en dehors de la structure de fixation pour autant que ces éléments de gainage soient montés sur cette structure via une ou plusieurs interfaces de fixation. Autrement dit, les éléments de gainage peuvent être montés sur la structure de fixation de manière à la recouvrir au moins partiellement, voire de manière à dépasser de cette structure.

[0012] On observera en outre que la structure de fixation peut être configurée géométriquement de manière à être sensiblement plane, voire en angle, pour être fixée sur un mur d'intérieur d'habitation ou pour être portée par au moins un élément porteur disposé par exemple sur le sol.

[0013] L'ensemble selon l'invention est en outre particulièrement commode car les évidements ménagés dans la structure de fixation associés aux interfaces de fixation configurées de la manière indiquée ci-dessus permettent le montage d'éléments de gainage aussi bien au mur, au sol et au plafond.

[0014] L'ensemble selon l'invention est en outre particulièrement commode en ce qu'il ne présente pas de sens de montage grâce à la forme des évidements. En effet, les éléments de gainage peuvent être montés sur cette structure de fixation quelle que soit sa disposition.

[0015] Selon d'autres caractéristiques préférées particulièrement simples, commodes et économiques de l'ensemble selon l'invention :

- au moins deux desdites portions supérieure et inférieure de réception sont ménagées en saillie dudit bord supérieur, respectivement inférieur, au niveau de l'une desdites première et deuxième extrémités de ladite portion d'insertion ;
- les deux dites portions supérieures de réception s'étendent chacune en regard d'une des deux dites portions inférieures de réception ;
- lesdites portions supérieures et inférieures de récep-

- tion s'étendent à partir de ladite portion d'insertion dans une direction sensiblement orthogonale à ladite direction prédéterminée dans laquelle s'étend ladite portion d'insertion ;
- ledit au moins un évidement présente une forme sensiblement de H ;
 - ladite structure de fixation présente une pluralité de dits évidements imbriqués les uns dans les autres et ménagés sur une majeure partie de ladite structure de fixation ;
 - ladite portion d'insertion présente une première longueur prédéterminée, lesdits au moins deux blocs support présentent chacun une deuxième longueur prédéterminée ainsi qu'une première épaisseur prédéterminée, ladite première branche présente une troisième longueur prédéterminée comprise entre lesdites première et deuxième longueurs prédéterminées ; et lesdites deuxième et troisième branches présentent une quatrième longueur prédéterminée supérieure ou égale à ladite première épaisseur prédéterminée ;
 - ladite au moins une interface de fixation présente une quatrième branche rejoignant lesdites deuxième et troisième branches et étant en regard de ladite première branche, de sorte à avoir une forme en anneau ;
 - ladite au moins une interface de fixation présente au moins un trou traversant ladite première branche et l'une desdites deuxième et troisième branches, lequel trou est configuré pour recevoir un premier organe d'assujettissement de ladite interface de fixation à un dit élément de gainage ;
 - ladite structure de fixation est pourvue d'au moins un orifice traversant distinct dudit au moins un évidement et configuré pour recevoir un deuxième organe d'assujettissement de ladite structure de fixation sur une paroi ;
 - l'ensemble comporte un bouchon d'obturation dudit orifice traversant de ladite structure de fixation pour son assujettissement à une dite paroi, lequel bouchon d'obturation est configuré pour être monté à fleur de ladite surface d'accroche ;
 - ladite structure de fixation et ladite au moins une structure de fixation sont réalisées en matière rigide et/ou semi-rigide ;
 - ladite structure de fixation est métallique et ladite au moins une interface de fixation est en matière plastique ; et/ou
 - ladite structure de fixation est pourvue d'une pluralité de panneaux assemblés les uns aux autres et d'une pluralité de dites interfaces de fixation montées sur chacun desdits panneaux.

[0016] L'invention a aussi pour objet, sous un second aspect, un kit comprenant un ensemble et une pluralité d'éléments de gainage configurés pour être montés sur ledit ensemble.

[0017] Le kit selon l'invention est particulièrement sim-

ple, commode et économique du fait de la modularité qu'il offre dans la disposition des éléments de gainage sur cet ensemble et en particulier sur la structure de fixation et dans la mise en place des éléments de gainage dans une habitation.

[0018] On va maintenant poursuivre l'exposé de l'invention par la description d'un exemple de réalisation, donnée ci-après à titre illustratif et non limitatif, en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 illustre schématiquement, en perspective et de manière partielle, deux murs intérieurs d'une pièce d'habitation sur lesquels est fixé un ensemble pour gainage de paroi conforme à l'invention, ensemble sur lequel sont montés une pluralité d'éléments de gainage ;
- la figure 2 montre un des éléments de gainage visibles sur la figure 1, vu en perspective arrière, sur lequel sont fixées plusieurs interfaces de fixation de l'ensemble illustré sur la figure 1 ;
- la figure 3 est une vue en perspective arrière qui montre partiellement l'ensemble illustré sur la figure 1 et en particulier une structure de fixation de cet ensemble sur laquelle est assujetti l'élément de gainage de la figure 2 ;
- les figures 4 à 6 sont des vues de détails similaires à celle de la figure 3, qui montrent les étapes de montage et d'assujettissement de l'élément de gainage de la figure 2 sur la structure de fixation de l'ensemble illustré sur la figure 1 ;
- la figure 7 est une vue en perspective d'une variante de l'interface de fixation visible sur les figures 2 à 6 ; et
- les figures 8 et 9 sont des vues de détails, en plan, respectivement d'une première variante et d'une deuxième variante de la structure de fixation visibles sur les figures 1 et 3 à 6.

[0019] La figure 1 illustre schématiquement et partiellement une pièce d'habitation 1 pourvue de deux murs 2 reliés l'un à l'autre en un coin 3, chacun des murs 2 étant en outre relié à un sol 4 de cette pièce 1.

[0020] Il s'agit ici de murs 2 intérieurs avec chacun de ces murs 2 qui est recouvert partiellement d'un gainage intérieur 4.

[0021] Ce gainage intérieur 4 est formé par kit pourvu d'un ensemble 5 pour gainage d'intérieur et d'une pluralité de modules de gainage intérieur 6, chacun des modules 6, aussi appelés éléments de gainage, étant assujetti à l'ensemble 5.

[0022] On va décrire plus en détail ces modules 6.

[0023] Ces modules 6 présentent des formes différentes, des tailles différentes et peuvent avoir divers aspects, par exemple ils peuvent être plans ou en relief, c'est-à-dire du type 3D.

[0024] Ces modules 6 sont formés chacun d'un cadre métallique plein 7, par exemple parallélépipédique.

[0025] Chaque module 6 présente une face de fond

12 et une face frontale 13 opposée à la face de fond 12.

[0026] La face frontale 13 de chaque module 6 est recouverte totalement d'une mousse (non représentée), laquelle est elle-même recouverte totalement d'un gainage 9 réalisé en une matière gainante.

[0027] Cette matière gainante est par exemple formée par du cuir, voire un textile.

[0028] Le gainage 9 débord de la face frontale 13 pour venir partiellement sur le pourtour de la face de fond 12 pour y être fixé.

[0029] Cette face de fond 12 est recouverte quant à elle par une plaque métallique 8 réalisée en aluminium afin de masquer les bords découpés de gainage 9 qui se trouvent sur cette face de fond 12.

[0030] Chaque module 6 est en outre pourvu d'une pluralité d'orifices 14 ménagés dans le cadre 7 et débouchant au travers de la face de fond 12.

[0031] Ici, le module 6 illustré sur la figure 2 est pourvu de quarante-huit orifices 14 et en particulier de douze groupes de quatre orifices 14.

[0032] Les quatre orifices 14 de chaque groupe sont disposés de manière à former un carré.

[0033] Cela permet de proposer deux positions de montage distinctes du module 6 sur la structure de fixation 10, comme cela sera décrit ci-après.

[0034] On va décrire plus en détail l'ensemble 5 pour gainage d'intérieur.

[0035] L'ensemble 5 pour gainage d'intérieur comporte une structure de fixation 10 formée sur la figure 1 par une pluralité de panneaux de fixation 11.

[0036] Cette structure 10 présente ici une pluralité de panneaux de fixation 11 similaires d'un premier type, à savoir qu'ils sont rectangulaires plans, ainsi que plusieurs panneaux de fixation d'angle 11 similaires d'un second type, à savoir qu'il s'agit de panneaux d'angle, ces derniers étant disposés au niveau du coin 3 de la pièce 1 à la jonction des deux murs 2.

[0037] Bien entendu, les panneaux de fixation 11 peuvent avoir des tailles et des formes différentes de celles illustrées sur la figure 1.

[0038] L'ensemble 5 comporte en outre une pluralité d'interfaces de fixation 15, chacune étant configurée d'une part pour être assujettie à un module 6, sur sa face de fond 12, et d'autre part pour être montée sur la structure de fixation 10, en particulier sur un panneau de fixation 11.

[0039] On va maintenant décrire plus en détail les interfaces de fixation 15.

[0040] Chaque interface de fixation 15 est réalisée en matière plastique.

[0041] Chaque interface de fixation 15 est pourvue d'une branche longitudinale 16, appelée aussi première branche, et de deux branches transversales 17 et 18, appelées aussi deuxième et troisième branches, lesquelles branches transversales 17 et 18 s'étendent orthogonalement en saillie de la branche longitudinale 16, au niveau des extrémités de cette dernière.

[0042] La branche longitudinale 16 présente une face

interne d'appui 21 et une face externe 22 opposée à la face interne d'appui 21.

[0043] Les branches transversales 17 et 18 présentent chacune une extrémité libre 19, 20 par laquelle l'interface de fixation 15 est configurée pour venir en appui contre la face de fond 12 du module 6.

[0044] L'interface de fixation 15 comporte en outre deux trous traversant 23 débouchant de part et d'autre de cette interface de fixation 15.

[0045] Chaque trou traversant 23 débouche au travers de la face externe 22 de la branche longitudinale 16 et au niveau, respectivement de l'extrémité libre 19 de la branche transversale 17, et respectivement de l'extrémité libre 20 de la branche transversale 18.

[0046] Chacun de ces trous traversant 23 est configuré pour recevoir un premier organe d'assujettissement de cette interface de fixation 15 sur le module 6.

[0047] Cet organe d'assujettissement est par exemple une vis 24 métallique.

[0048] On va maintenant décrire plus en détail un panneau de fixation 11 de la structure de fixation 10.

[0049] Chaque panneau de fixation 11 est pourvu d'un corps métallique 25 présentant quatre côtés 26, 27, 28 et 29, qui sont opposés deux à deux, une face d'accroche 30 et une face d'assujettissement 31 à une paroi, ici au mur 2 via des systèmes de fixation 32 (décrits plus loin).

[0050] Les côtés opposés 26 et 27, respectivement 28 et 29, du panneau de fixation 11 présentent des tranches de formes différentes et complémentaires qui sont configurées pour pouvoir s'engager les unes avec les autres pour l'assemblage de la pluralité de panneaux de fixation 11 entre eux.

[0051] Le panneau de fixation 11 comporte une pluralité d'évidements 40 ménagés dans le corps 25.

[0052] Ces évidements qui sont ici en forme de H, sont imbriqués les uns dans les autres et sont présents sur tout le corps 25 du panneau de fixation 11.

[0053] Ici, chaque évidement 40 est traversant, c'est-à-dire qu'il débouche à la fois au travers de la face d'accroche 30 et au travers de la face d'assujettissement 31.

[0054] Chaque évidement 40 présente une portion d'insertion 41 s'étendant dans une direction prédéterminée, ici longitudinale, et pourvue d'une première extrémité 42, d'une deuxième extrémité 43 opposée à la première extrémité 42, d'un bord supérieur 44 et d'un bord inférieur 45 opposé au bord supérieur 44.

[0055] Chacun des bords supérieur et inférieur 44, 45 rejoint les première et deuxième extrémités 42, 43.

[0056] Chaque évidement 40 est en outre pourvu de deux portions supérieures de réception 48, 50 s'étendant orthogonalement en saillie du bord supérieur 44 et étant en regard et parallèles l'une à l'autre et de deux portions inférieures de réception 49, 51 s'étendant orthogonalement en saillie du bord inférieur 45 et étant en regard et parallèles l'une à l'autre.

[0057] Les portions supérieure et inférieure de réception 48, 49 sont ménagées en saillie au niveau de la première extrémité 42 de la portion d'insertion 41 de l'évi-

dement 40 ; et s'étendent en regard l'une de l'autre.

[0058] Les portions supérieure et inférieure de réception 50, 51 sont ménagées en saillie au niveau de la deuxième extrémité 43 de la portion d'insertion 41 de l'évidement 40 ; et s'étendent en regard l'une de l'autre.

[0059] Le panneau de fixation 11 comporte en outre une pluralité de blocs supports 46, 47 ménagés dans le corps 25, du fait des évidements 40.

[0060] Chaque bloc support 46, respectivement 47, est bordé au moins en partie par le bord supérieur 44, respectivement par le bord inférieur 45, et par les deux portions supérieures de réception 48, 50, respectivement par les deux portions inférieures de réception 49, 51.

[0061] On observera que la portion d'insertion 41 présente une première longueur prédéterminée, les blocs support 46, 47 présentent chacun une deuxième longueur prédéterminée ainsi qu'une première épaisseur prédéterminée.

[0062] On observera en outre que la branche longitudinale 16 de l'interface de fixation 15 présente une troisième longueur prédéterminée et que les branches transversales 17, 18 présentent une quatrième longueur prédéterminée.

[0063] La troisième longueur prédéterminée de la branche longitudinale 16 est comprise entre lesdites première et deuxième longueurs prédéterminées respectivement de la portion d'insertion 41 et des blocs support 46, 47.

[0064] La quatrième longueur prédéterminée des branches transversales 17, 18 est supérieure ou égale à la première épaisseur prédéterminée des blocs supports 46, 47.

[0065] Les systèmes de fixation 32 sont pourvus notamment d'une entretoise fixe (non représentée) assujettie au mur 2 par l'intermédiaire d'une vis, d'une entretoise complémentaire permettant de maintenir à distance le panneau de fixation 10, en particulier sa face d'assujettissement 31, du mur 2 et un deuxième organe de fixation (non représenté) tel qu'une vis métallique configurée pour assujettir ce panneau de fixation 11 au mur 2 via l'entretoise complémentaire.

[0066] Pour cela, le panneau de fixation 11 présente plusieurs orifices (non représentés) ménagés dans le corps 25 et débouchant au travers de la face d'accroche 30 et de la face d'assujettissement 31, pour le passage de la vis de fixation pour fixer ce panneau 11 au mur 2.

[0067] Ces orifices sont distincts des évidements 40.

[0068] On observera que l'ensemble 5 est en outre pourvu d'une pluralité de bouchons obturateurs 33 configurés chacun pour être introduit dans un tel orifice du panneau de fixation 11.

[0069] En outre, chaque bouchon obturateur 33 est configuré pour être monté à fleur de la face d'accroche 30 du panneau de fixation 11.

[0070] On notera ici que le panneau de fixation 11 est assujetti au mur 2 par l'intermédiaire de neuf systèmes de fixation 32.

[0071] On va maintenant décrire les étapes du procédé

d'assemblage d'un module de gainage 6 sur l'ensemble 5 en référence aux figures 4 à 6.

[0072] Les interfaces de connexion 15, ici au nombre de quatre, sont d'abord fixées sur la face de fond 12 du module 6 grâce aux vis 24.

[0073] Sur la figure 4, le module 6 est à distance du panneau de fixation 11, la face de fond 12 du module 6 étant en regard de la face d'accroche 30 du panneau de fixation 11.

[0074] En particulier, la branche longitudinale 16 de l'interface de fixation 15 est disposée en regard de la portion d'insertion 41 de l'évidement 40.

[0075] Le module 6 est déplacé vers le panneau de fixation 11, dans le sens de la flèche visible sur cette figure 4, jusqu'à ce que la branche longitudinale 16 soit insérée dans la portion d'insertion 41 (figure 5).

[0076] Le module 6 est suffisamment appliqué contre le panneau de fixation 11 pour qu'ensuite, le module 6 puisse être déplacé vers le bas par rapport au panneau de fixation 11, dans le sens de la flèche visible sur cette figure 4, avec la face interne d'appui 21 de la branche longitudinale 16 qui glisse contre la face 31 du corps 25 opposée à la face d'accroche 30, le long du bloc support 46.

[0077] Les branches transversales 17 et 18 de l'interface de fixation 15 sont alors chacune reçues au moins partiellement dans la portion inférieure de réception respective 49, 51.

[0078] Les branches transversales 17 et 18 viennent reposer au fond de la portion inférieure de réception respective 49, 51 (figure 6).

[0079] Le module 6 est ainsi monté très simplement sur le panneau de fixation 11.

[0080] Bien entendu, l'enlèvement de ce module 6 du panneau de fixation 11 s'effectue en effectuant très simplement les étapes inverses de celles décrites ci-dessus.

[0081] L'ensemble 5 offre une modularité de gainage d'intérieur particulièrement avantageuse puisque cette modularité permet une simplicité et une commodité à la fois de mise en place et d'enlèvement de modules de gainage 6 en conservant l'intégrité à la fois structurelle et esthétique de ceux-ci.

[0082] Les modules de gainage sont particulièrement faciles à monter sur la structure de fixation 10, grâce aux interfaces de fixation 15 et aux évidements 40 et aux blocs support 46 et 47 des panneaux de fixation 11.

[0083] On observera ici que les interfaces de fixation 15 assujetties aux modules 6 sont en prise sur les blocs support 46, mais que si les panneaux de fixation 11 étaient retournés, à 180°, alors les interfaces de fixation 15 seraient en prise sur les blocs support 47 sans la moindre difficulté.

[0084] La figure 7 illustre une variante de réalisation de l'interface de fixation 15 visible sur les figures 2 à 6.

[0085] D'une manière générale on a employé pour les éléments similaires, les mêmes références additionnées du nombre 100.

[0086] A la différence de l'interface de fixation 15, l'in-

terface de fixation 115 présente une forme en anneau.

[0087] Autrement dit, l'interface de fixation 115 présente une autre branche longitudinale 161, appelée aussi quatrième branche, qui rejoint les branches transversales 117 et 118 et qui est en regard de la première branche longitudinale 116.

[0088] Un espace interne 160 est donc créé entre les quatre branches 116, 117, 118 et 161.

[0089] Les trous 123 traversent chacun les deux branches longitudinales 116 et 161 et une branche transversale respective 117, 118.

[0090] L'interface de connexion 115 est configurée pour venir en appui contre la face de fond du module via une face externe 162 de la quatrième branche 161 et cette interface de connexion vient toujours en appui sur un bloc support du panneau de fixation via la face interne d'appui 121 de la première branche 116.

[0091] Les étapes de mise en place et d'enlèvement des modules de gainage 6 sur la structure de fixation 10 via cette interface de fixation 115 sont identiques à ce qui a été décrit précédemment pour l'interface de fixation 15.

[0092] La figure 8 illustre une première variante de réalisation des évidements 40 visibles sur les figures 1 et 3 à 6.

[0093] D'une manière générale on a employé pour les éléments similaires, les mêmes références additionnées du nombre 200.

[0094] A la différence des évidements 40, les évidements 240 présentent des portions supérieures et inférieures 248, 249, 250 et 251 qui sont en saillie de la portion d'insertion 241 au niveau des première et deuxième extrémités 242 et 243, et en regard les unes des autres, mais de manière inclinée non orthogonalement par rapport aux bords supérieurs et inférieurs 244 et 245.

[0095] En outre, les blocs support 246 et 247 ainsi définis ont donc une forme également inclinée non orthogonalement où ils sont bordés par les portions supérieures et inférieures 248, 249, 250 et 251.

[0096] La figure 9 illustre une seconde variante de réalisation des évidements 40 visibles sur les figures 1 et 3 à 6.

[0097] D'une manière générale on a employé pour les éléments similaires, les mêmes références additionnées du nombre 300.

[0098] A la différence des évidements 40, les évidements 340 présentent des portions supérieures et inférieures 348, 349, 350 et 351 qui sont en saillie de la portion d'insertion 241 et en regard les unes des autres, mais, comme les évidements 240, de manière inclinée non orthogonalement par rapport aux bords supérieurs et inférieurs 344 et 345.

[0099] En outre, les blocs support 346 et 347 ainsi définis ont donc une forme également inclinée non orthogonalement où ils sont bordés par les portions supérieures et inférieures 348, 349, 350 et 351.

[0100] On observera en outre qu'à la différence des évidements 40 et 240, seulement les portions supérieure

348 et inférieure 351 s'étendent au niveau des première et deuxième extrémités 342 et 343.

[0101] Les portions supérieure 350 et inférieure 349 s'étendent quant à elles sur le long respectivement des bords supérieur 344 et inférieur 345, entre les première et deuxième extrémités 342 et 343.

- Dans des variantes non illustrées :
- la structure de fixation et/ou l'interface de fixation ne sont pas réalisées en métal, respectivement en matière plastique, mais plus généralement en matière rigide et/ou semi-rigide ;
- le gainage est différent du cuir et/ou d'un textile, mais il est plutôt réalisé en bois ou en métal ou en carton ou en plastique ou en pierre ;
- l'ensemble n'est configuré pour le gainage de paroi intérieure d'une habitation, mais plutôt pour des objets, par exemple une tête de lit, ou pour une paroi extérieure d'une habitation ou plus généralement d'un bâtiment ;
- les interfaces de fixation ne sont pas assujetties à un seul module de gainage, mais plutôt à deux modules de gainage ;
- les interfaces de fixation ne sont pas assujetties à un seul panneau de fixation, mais plutôt à deux panneaux de fixation ;
- la structure de fixation n'est pas assujettie à un mur intérieur, mais la structure de fixation est plutôt disposée sur un élément porteur par exemple posée au sol ; et/ou
- le kit n'est pas seulement pourvu de modules de gainage, mais il est en outre pourvu de modules fonctionnels tels que des modules appliques ou des modules multimédia.

[0102] On rappelle plus généralement que l'invention ne se limite pas aux exemples décrits et représentés.

40 Revendications

1. Ensemble pour gainage de paroi, **caractérisé en ce qu'il** comporte une structure de fixation (10) et au moins une interface de fixation (15 ; 115) configurée pour être assujettie sur au moins un élément de gainage (6) et pour être montée sur ladite structure de fixation (10), ladite au moins une structure de fixation (10) étant pourvue d'un corps (25 ; 225 ; 325), d'au moins une face d'accroche (30) et d'au moins un évidement (40 ; 240 ; 340) ménagé dans ledit corps (25 ; 225 ; 325) et débouchant sur ladite face d'accroche (30), lequel au moins un évidement (40 ; 240 ; 340) présente une portion d'insertion (41 ; 241 ; 341) s'étendant dans une direction prédéterminée et pourvue d'une première extrémité (42 ; 242 ; 342), d'une deuxième extrémité (43 ; 243 ; 343) opposée à ladite première extrémité (42 ; 242 ; 342), d'un bord supérieur (44 ; 244 ; 344) et d'un

- bord inférieur (45 ; 245 ; 345) opposé audit bord supérieur (44 ; 244 ; 344), avec chacun desdits bords supérieur (44 ; 244 ; 344) et inférieur (45 ; 245 ; 345) qui rejoint lesdites première (42 ; 242 ; 342) et deuxième (43 ; 243 ; 343) extrémités, deux portions supérieures de réception (48, 50 ; 248, 250 ; 348, 350) s'étendant à partir dudit bord supérieur (44 ; 244 ; 344) et étant en regard et parallèles l'une à l'autre et deux portions inférieures de réception (49, 51 ; 249, 251 ; 349, 351) s'étendant à partir dudit bord inférieur (45 ; 245 ; 345) et étant en regard et parallèles l'une à l'autre ; ladite structure de fixation (10) est en outre pourvue d'au moins deux blocs support (46, 47 ; 246, 247 ; 346, 347) ménagés dans ledit corps (25 ; 225 ; 325) et bordés chacun au moins en partie par l'un desdits bords supérieur (44 ; 244 ; 344) et inférieur (45 ; 245 ; 345) et par les deux dites portions supérieures (48, 50 ; 248, 250 ; 348, 350) ou inférieures (49, 51 ; 249, 251 ; 349, 351) de réception ; ladite au moins une interface de fixation (15 ; 115) étant pourvue d'une première branche (16 ; 116), d'une deuxième branche (17 ; 117) et d'une troisième branche (18 ; 118), avec lesdites deuxième (17 ; 117) et troisième (18 ; 118) branches qui sont en saillie de ladite première branche (16 ; 116) et qui sont en regard et parallèles l'une à l'autre ; avec ladite première branche (16 ; 116) qui est configurée pour être insérée dans ladite portion d'insertion (41 ; 241 ; 341) puis glissée contre une face (31) dudit corps (25 ; 225 ; 325) opposée à ladite face d'accroche (30), le long d'un dit bloc support (46, 47 ; 246, 247 ; 346, 347) ; et avec lesdites deuxième (17 ; 117) et troisième (18 ; 118) branches qui sont configurées pour être reçues au moins partiellement dans les deux dites portions supérieures (48, 50 ; 248, 250 ; 348, 350) ou inférieures (49, 51 ; 249, 251 ; 349, 351) de réception.
2. Ensemble selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'**au moins deux desdites portions supérieures (48, 50 ; 248, 250 ; 348, 350) et inférieures (49, 51 ; 249, 251 ; 349, 351) de réception sont ménagées en saillie dudit bord supérieur (44 ; 244 ; 344), respectivement inférieur (45 ; 245 ; 345), au niveau de l'une desdites première (42 ; 242 ; 342) et deuxième (43 ; 243 ; 343) extrémités de ladite portion d'insertion (41 ; 241).
 3. Ensemble selon l'une des revendications 1 et 2, **caractérisé en ce que** les deux dites portions supérieures de réception (48, 50 ; 248, 250) s'étendent chacune en regard d'une des deux dites portions inférieures de réception (49, 51 ; 249, 251).
 4. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** lesdites portions supérieures (48, 50 ; 248, 250 ; 348, 350) et inférieures (49, 51 ; 249, 251 ; 349, 351) de réception s'étendent à partir de ladite portion d'insertion (41 ; 241 ; 341) dans une direction sensiblement orthogonale à ladite direction prédéterminée dans laquelle s'étend ladite portion d'insertion (41 ; 241 ; 341).
 5. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** ledit au moins un évidement (40 ; 240) présente une forme sensiblement de H.
 6. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** ladite structure de fixation (10) présente une pluralité de dits évidements (40 ; 240 ; 340) imbriqués les uns dans les autres et ménagés sur une majeure partie de ladite structure de fixation (10).
 7. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** ladite portion d'insertion (41 ; 241 ; 341) présente une première longueur prédéterminée, lesdits au moins deux blocs support (46, 47 ; 246, 247 ; 346, 347) présentent chacun une deuxième longueur prédéterminée ainsi qu'une première épaisseur prédéterminée, ladite première branche (16 ; 116) présente une troisième longueur prédéterminée comprise entre lesdites première et deuxième longueurs prédéterminées ; et lesdites deuxième (17 ; 117) et troisième (18 ; 118) branches présentent une quatrième longueur prédéterminée supérieure ou égale à ladite première épaisseur prédéterminée.
 8. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce que** ladite au moins une interface de fixation (115) présente une quatrième branche (161) rejoignant lesdites deuxième (117) et troisième (118) branches et étant en regard de ladite première branche (116), de sorte à avoir une forme en anneau.
 9. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce que** ladite au moins une interface de fixation (15 ; 115) présente au moins un trou (23 ; 123) traversant ladite première branche (16 ; 116) et l'une desdites deuxième (17 ; 117) et troisième (18 ; 118) branches, lequel trou (23 ; 123) est configuré pour recevoir un premier organe d'assujettissement (24) de ladite interface de fixation (15 ; 115) à un dit élément de gainage (6).
 10. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce que** ladite structure de fixation (10) est pourvue d'au moins un orifice traversant distinct dudit au moins un évidement (40 ; 140 ; 240) et configuré pour recevoir un deuxième organe d'assujettissement (32) de ladite structure de fixation (10) sur une paroi (2).

11. Ensemble selon la revendication 10, **caractérisé en ce qu'il** comporte un bouchon d'obturation (33) dudit orifice traversant de ladite structure de fixation (10) pour son assujettissement à une dite paroi (2), lequel bouchon d'obturation (33) est configuré pour être monté à fleur de ladite surface d'accroche (30). 5
12. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 11, **caractérisé en ce que** ladite structure de fixation (10) et ladite au moins une interface de fixation (15 ; 115) sont réalisées en matière rigide et/ou semi-rigide. 10
13. Ensemble selon la revendication 12, **caractérisé en ce que** ladite structure de fixation (10) est métallique et ladite au moins une interface de fixation (15 ; 115) est en matière plastique. 15
14. Ensemble selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, **caractérisé en ce que** ladite structure de fixation (10) est pourvue d'une pluralité de panneaux (11) assemblés les uns aux autres et d'une pluralité de dites interfaces de fixation (15 ; 115) montées sur chacun desdits panneaux (11). 20
25
15. Kit comprenant un ensemble (5) selon l'une quelconque des revendications 1 à 14 et une pluralité d'éléments de gainage configurés pour être montés sur ledit ensemble (5). 30

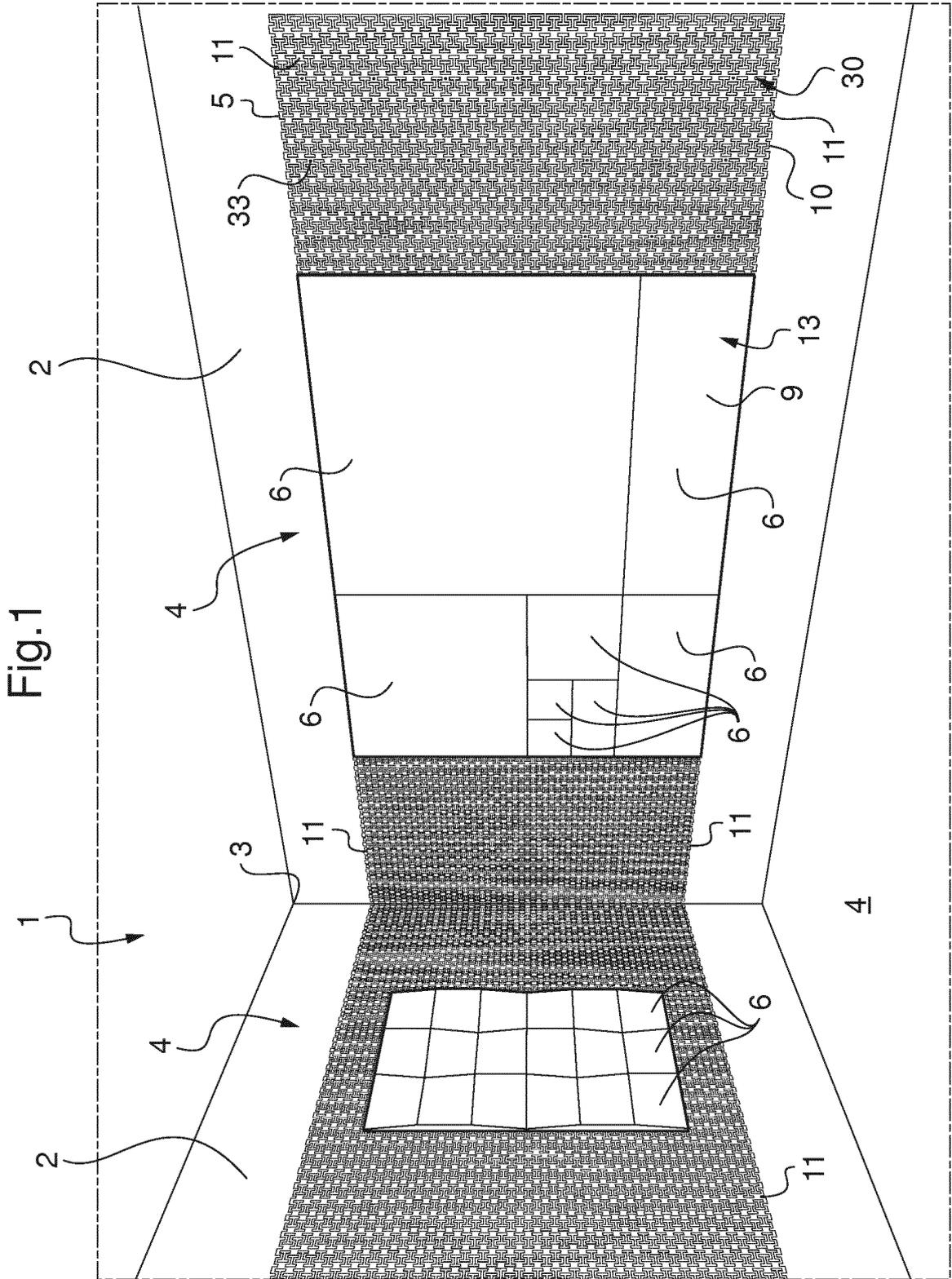
35

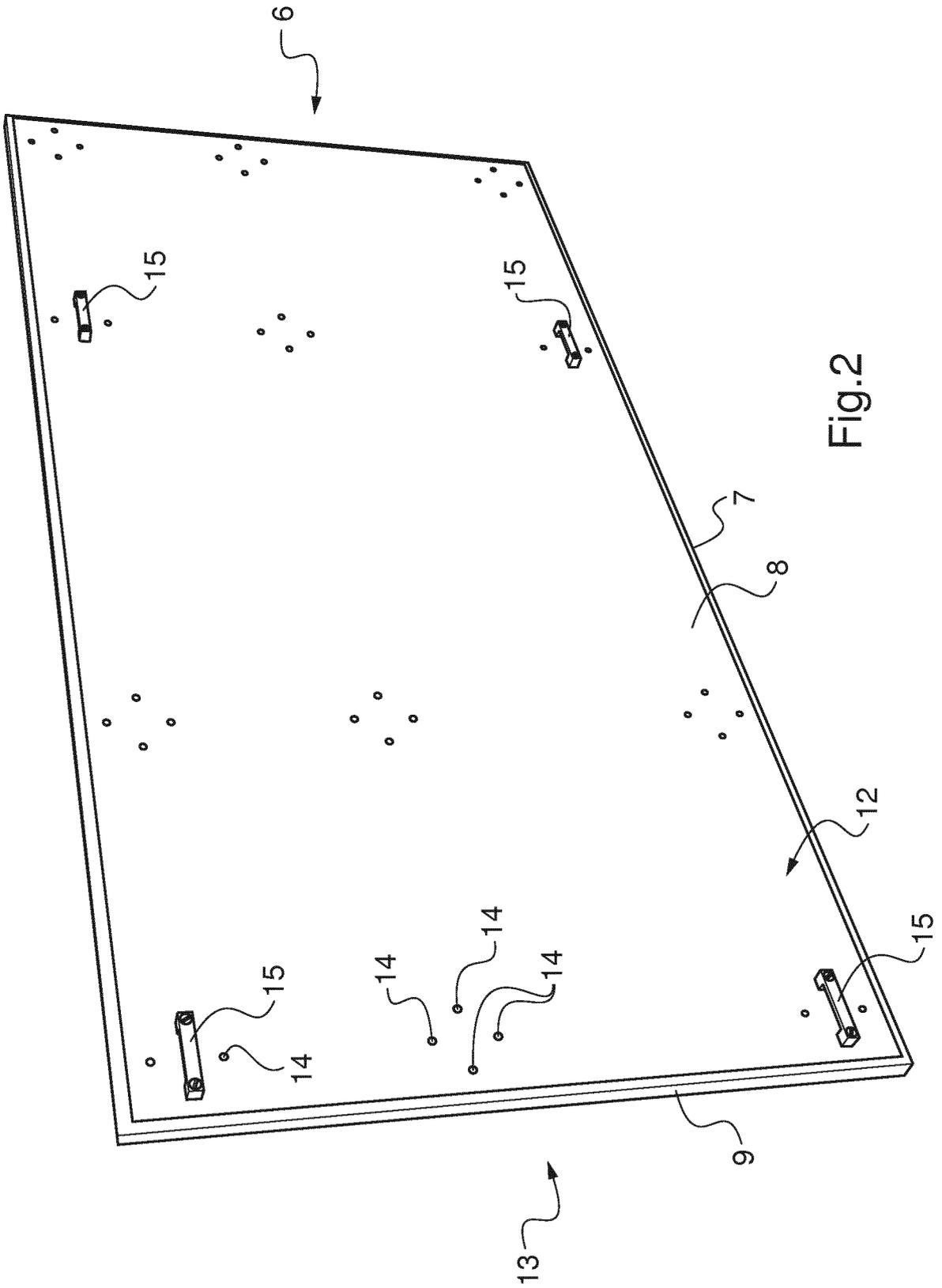
40

45

50

55





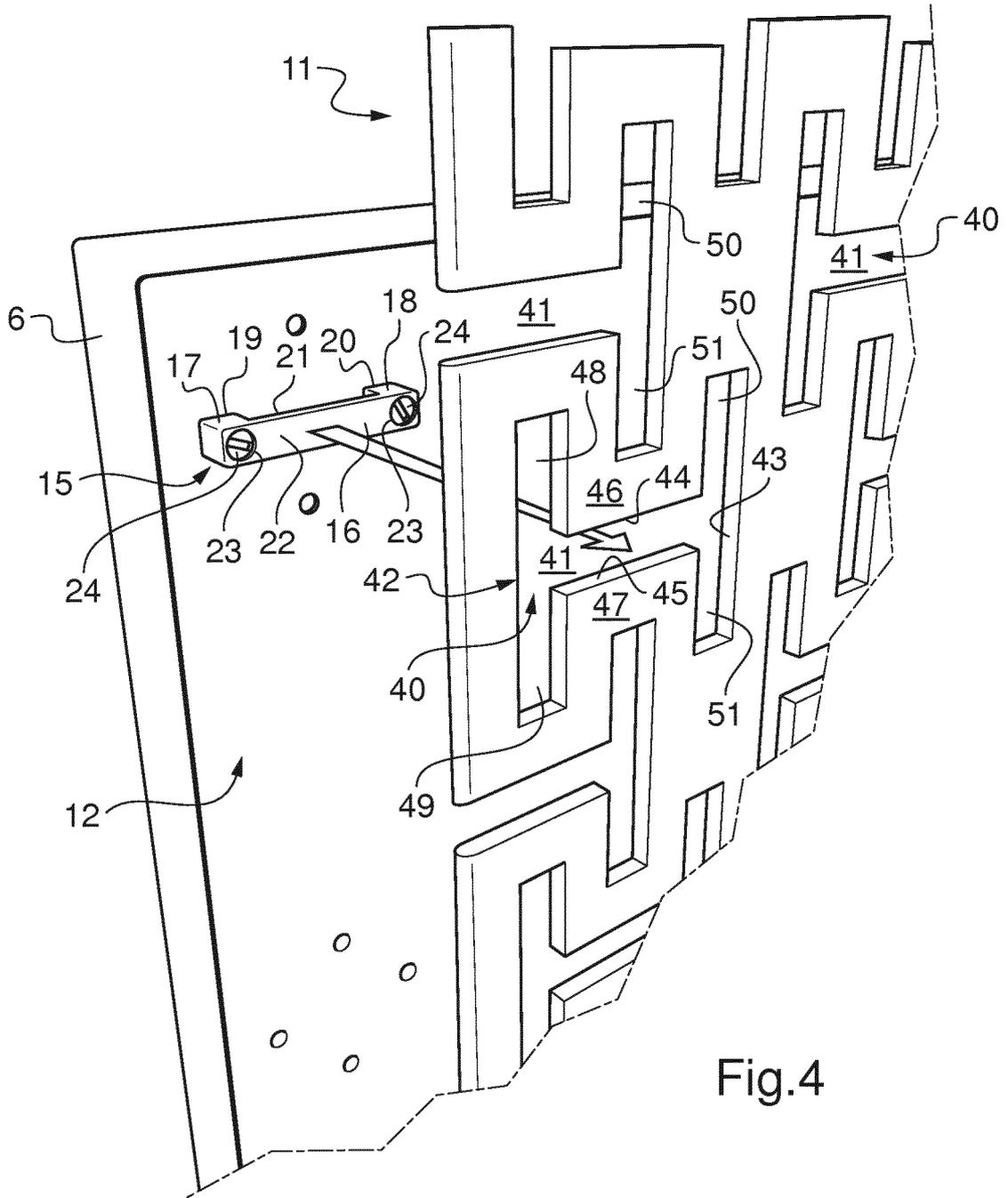


Fig.4

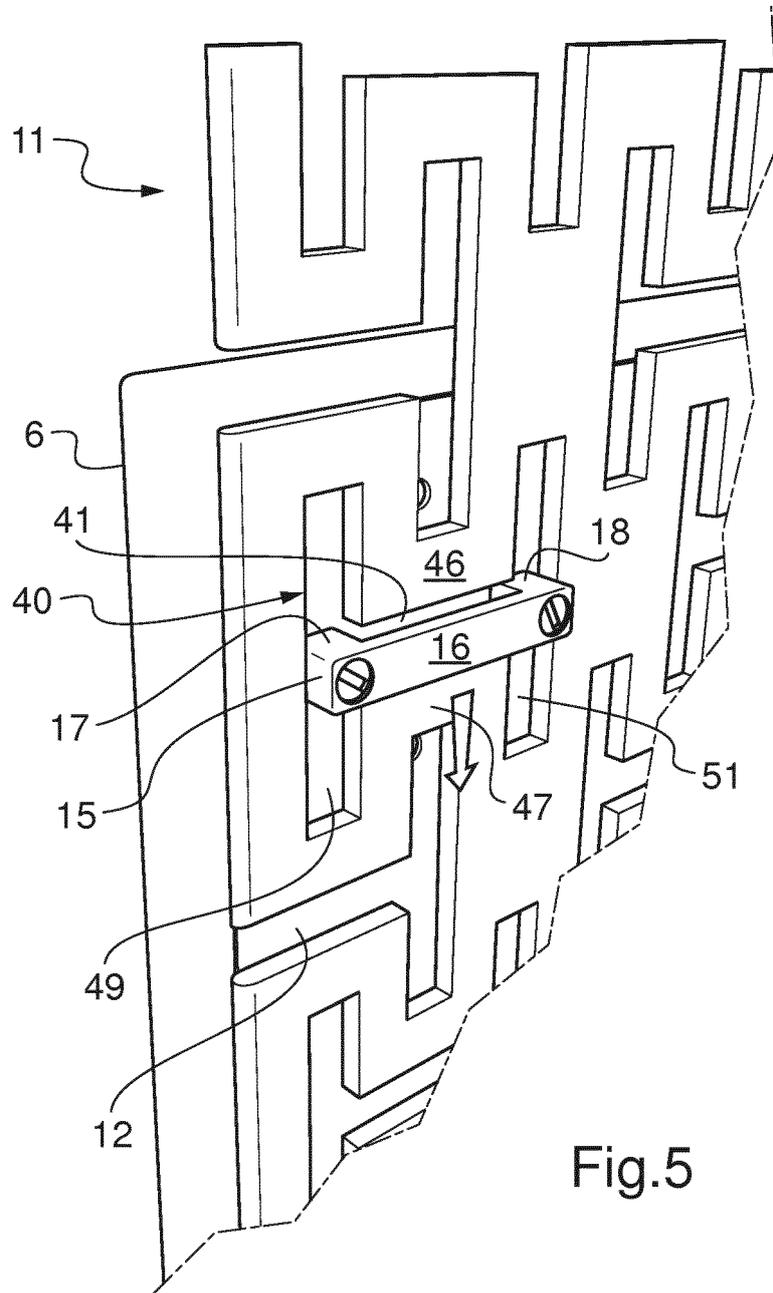
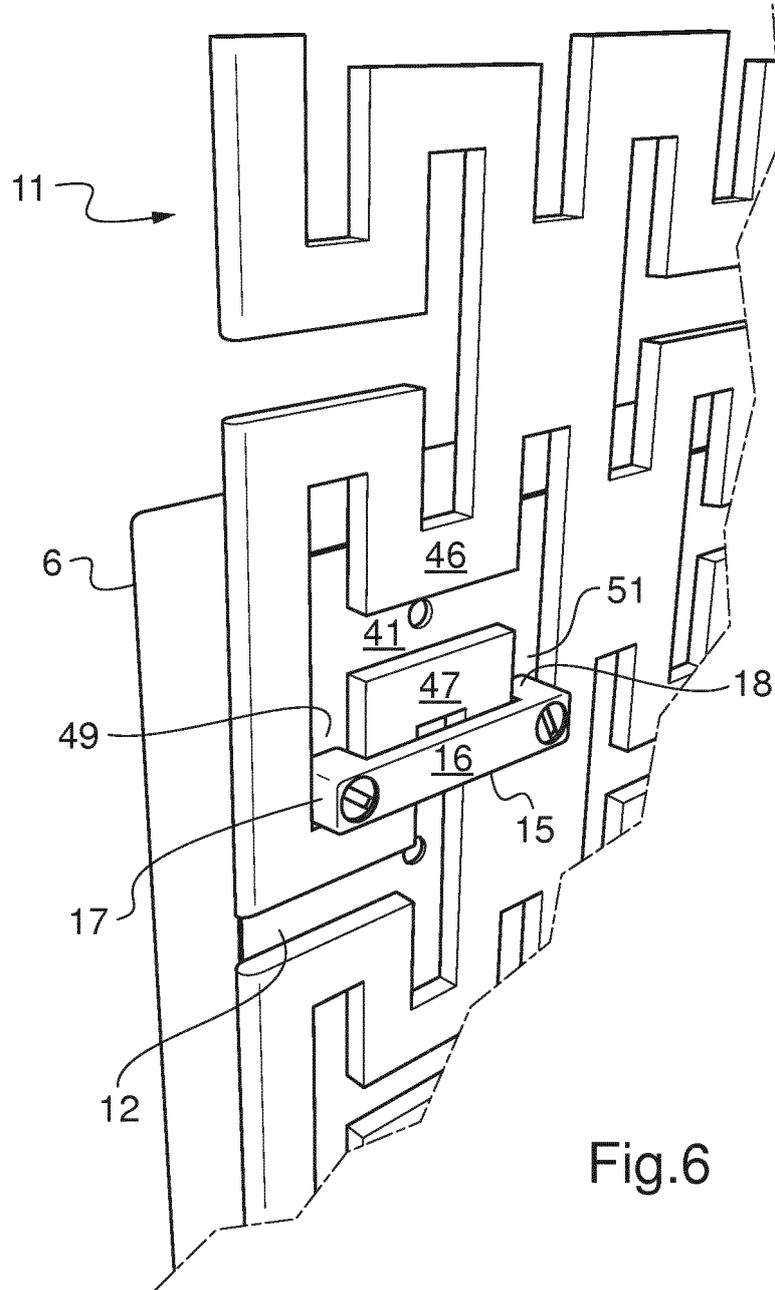
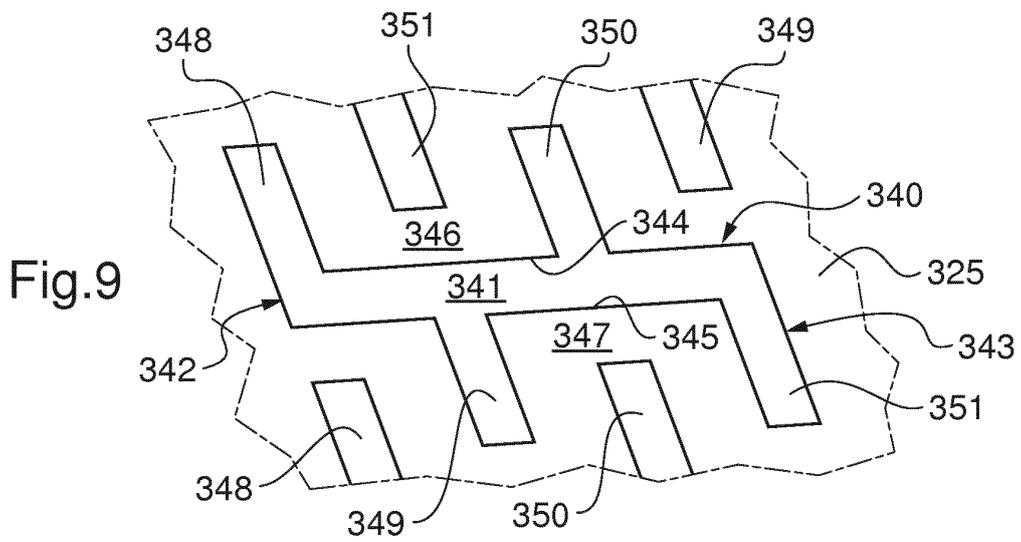
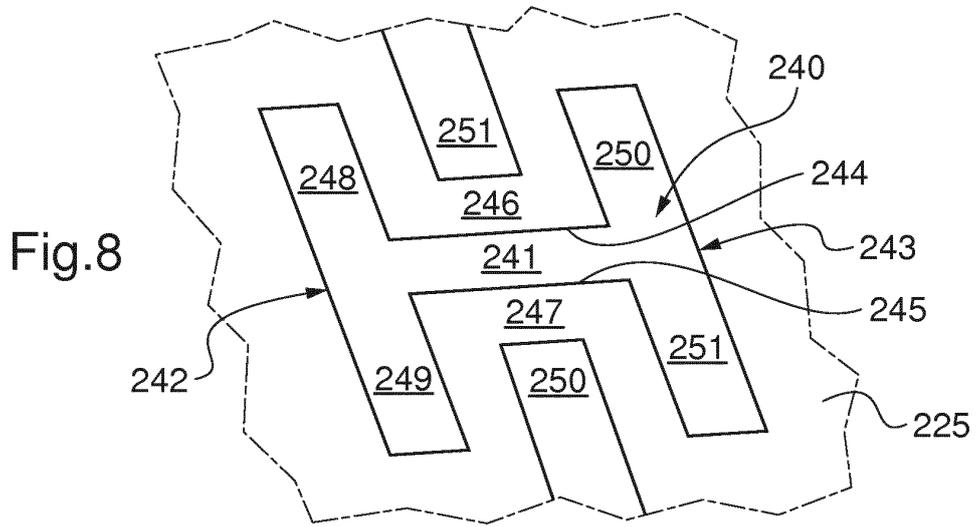
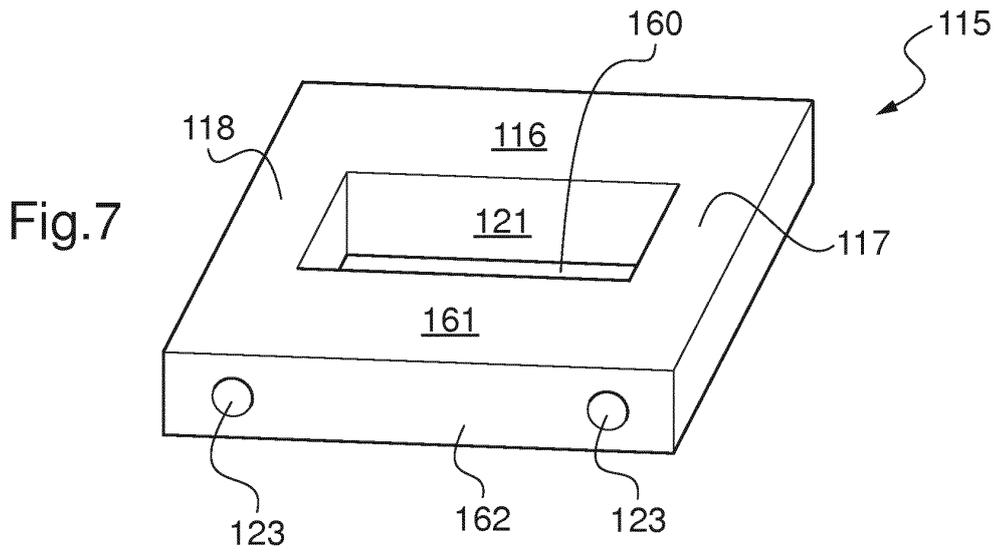


Fig.5







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 13 15 8086

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X A	W0 89/02502 A1 (JENCORP NOMINEES LTD [AU]) 23 mars 1989 (1989-03-23) * page 3, alinéa dernier - page 4, alinéa 1; figures 5-7 * * page 1, alinéa 1 * -----	1-5,7,8, 10-13,15 6,9,14	INV. E04F13/08
A	US 6 408 585 B1 (TAJIMA HIROSHI [JP]) 25 juin 2002 (2002-06-25) * le document en entier * -----	1,15	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E04F
1 Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 27 mars 2013	Examineur Warthmüller, Almut
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 15 8086

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

27-03-2013

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 8902502	A1	23-03-1989	AUCUN	

US 6408585	B1	25-06-2002	JP 3408449 B2	19-05-2003
			JP 2000303659 A	31-10-2000
			US 6408585 B1	25-06-2002

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82